

C.S**MARAICHAGE BIO**

Sous réserve d'acceptation d'ouverture de la formation pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

OBJECTIFS ET EMPLOIS

- ☞ Acquérir des connaissances techniques pour la conduite d'une exploitation en maraîchage biologique.
- ☞ Obtenir une qualification reconnue pour travailler dans une exploitation maraîchère biologique.

CONDITIONS

- ☞ Formation ouverte aux personnes de plus de 18ans et inscrites comme demandeurs d'emploi ou salariés.
- ☞ Être titulaire du BP REA, du BP Productions Horticoles, du BAC PRO Conduite et gestion de l'exploitation agricole, du BAC PRO Productions Horticoles ou d'un BTA Production. Sans diplôme, il faut pouvoir justifier d'une année d'activité professionnelle en rapport avec la spécialité du CS ou de 3 années d'activité(s) professionnelle(s) sans rapport avec la spécialité du CS.
- ☞ Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation.

ORGANISATION ET DUREE

De février à juin
450 heures en Centre 224 heures en Entreprise

VALIDATION

Le CS Maraîchage Bio n'est délivré qu'après avoir réussi obtenu la moyenne aux 3 épreuves terminales.

CONDITIONS FINANCIERES

La formation est financée par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais ou les ASSEDICS. Elle peut également être financée par votre employeur (Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation ou Contrat de Professionnalisation).

PROGRAMME

- ☞ Approfondissement des connaissances en agronomie, des techniques de production et l'application des ces connaissances à l'agriculture biologique (protection sanitaire des animaux, désherbage...)
- ☞ Etude du développement économique et l'organisation professionnelle de l'agriculture biologique, sur l'approche du marché et sur les connaissances de la législation (contrôle, certification cahier des charges...)
- ☞ Acquisition de savoir-faire à travers l'étude de la conversion d'une exploitation conventionnelle vers l'Agriculture Biologique et stages pratiques en situations professionnelles.